

Procès verbal

Le jeudi 26 février 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 20 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Gérard DEGLETAGNE.

Secrétaire de la séance : Pascal GROUWET

Présents : Gérard DEGLETAGNE, Pascal GROUWET, Henri FAURE, Zoé FAU, Harrison JOLLY, Jean Pierre MOLES, Marie Hélène FLAUJAC

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Adoption du dernier procès verbal et désignation du secrétaire de séance

Vote du CFU

Vote des taux

Achat des terrains protection incendie parcelles AR 262 et AR 265

Marché permis d'aménager régularisation raquette camping

Marché VMC appartement de la poste haut

Suppression de poste

Questions diverses

Délibérations du conseil :

VOTE DES TAUX - (N° DE_2026_01)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition pour 2026, il propose de ne pas faire de changement par rapport aux années précédentes

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité adopte les taux suivants :

Taxes	Taux
FONCIER BATI	35.46
FONCIER NON BATI	106.95
CFE	22.43
TAXE D'HABITATION	13.75

Délibération : adoptée

Adoption procès verbal et nomination secrétaire de séance (N° DE_2026_02)

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 19 décembre 2025 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Appelé à se prononcer, le conseil municipal , à l'unanimité

- approuve le procès verbal de la séance du conseil du 19 décembre 2025.
- nomme Monsieur Pascal GROUWET secrétaire de séance.

Délibération : adoptée

marché VMC (N° DE_2026_03)

Le maire propose au conseil municipal d'installer une VMC dans l'appartement du haut de la poste.

Des problèmes d'humidité ont été rapportés et constatés.

Un devis de l'entreprise Brugidou a été reçu pour un montant de 400€ HT soit 480€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce marché et autorise le maire à mandater cette somme en investissement.

Délibération : adoptée

Acquisition du terrain protection incendie (N° DE_2026_04)

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir les parcelles AR 262 d'une surface de 0.0053ha et AR265 d'une surface 0.0019ha de pour la protection incendie.

Ces parcelles seront acquises à un prix de 200€

Les frais d'actes notariés seront d'environ 200€

Le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- approuve l'acquisition de ces terrains en vu du projet de protection incendie
- autorise le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Toulouse à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Délibération : adoptée

Marché permis d'aménager camping (N° DE_2026_05)

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal de la nécessité de régulariser la situation du camping au niveau des emplacements établis dans l'entrée du lieu, dénommé "raquette".

Les 7 emplacements situés dans cette raquette existent depuis les années 2000 et le permis d'aménager n'avait pas été fait à l'époque par la municipalité.

Il convient d'y remédier afin de clarifier les emplacements du camping.

Le maire propose de déposer un permis d'aménager de régularisation. Un devis de Mr Adgié, architecte, a été reçu pour un montant de 1250€ Ht soit 1500€ TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet et autorise le Maire à passer ce marché.

Délibération : adoptée

SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT (N° DE_2026_06)

VU le code général de la fonction publique,

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il conviendrait, à compter de ce jour, de supprimer l'emploi correspondant au grade d'adjoint administratif principal de 2eme classe de la collectivité, actuellement fixé à 17.5h pour le ou les motifs suivants : promotion interne

Après délibération, le Conseil Municipal :

VU l'avis du comité social territorial en date du 06/03/2025,

DECIDE

1° : d'adopter les propositions du Maire.

2° : de charger le Maire de l'application des décisions prises

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Délibération : adoptée

L'entreprise Causse environnement va venir passer l'épaveuse comme tous les ans. Il est estimé entre 20 et 25 heures de travail soit environ 1750€ HT

Réunion SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Baisse du taux des Om de 15.6 à 15.4. Taux de rejet bon : 20%

Le projet est en cours pour des Points d'Apport Volontaire. La redevance incitative est remise à l'ordre du jour.

Point sur le RIFSEEP actuel (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Celui-ci sera modifié lors d'un prochain conseil pour mise à jour du fait du changement de grade de plusieurs agents.

MAM de Saint Martin Labouval (Maison d'Assistants Maternelles)

La commune avait voté une participation de 3000€ pour l'équipement de mobilier de la MAM. Les dépenses ayant été moins coûteuses que prévu, la commune participera à hauteur de 1305€.

Tableau de permanence des élections :

PAUSE	ASSESEUR 1	ASSESEUR 2	ASSESEUR 3
08h00/10h30	Jean-Pierre MOLES	Marie-Hélène FLAUJAC	Harrison JOLLY
10h30/13h00	Caroline RIVIERE	<u>Françoise LE GALLIC</u> Vice-président	Nadine CONQUET
13h00/15h30	Nicole MABRU	Zoé FAU	<u>Pascal GROUWET</u> Secrétaire (ouverture/fermeture bureau)
15h30/18h00	Henri FAURE	<u>Gérard DEGLETAGNE</u> Président (ouverture/fermeture bureau)	Dorothée POIRIER

Une plaque avec photo ancienne et l'histoire de l'usine à chaux a été posée sur le mur de la salle culturelle avec l'enseigne.

Le composteur collectif a été installé sur l'espace en herbe derrière la mairie.

La participation au service ADS (Autorisation droit du sol) a été voté à la communauté de communes pour un montant de 1490€ pour 2026. Il est calculé selon le nombre de dossiers instruits en 2025 soit une autorisation de travaux et 9 déclarations préalable.

La fin de L'ADSL est programmée pour le 1^{er} janvier 2028. Il est important de le faire savoir aux habitants. La commune a encore un contrat ADSL à la bibliothèque, celui-ci devra être passé à la fibre.

Il est demandé au conseil municipal s'il est opportun de garder le contrat fibre à la salle culturelle. L'obligation n'est plus, concernant la ligne téléphonique. Le conseil municipal décide de résilier ce contrat. Une solution 4G sera envisagée si des besoins occasionnels apparaissent.

Le bilan du camping est présenté. Le gérant souhaite étendre les dates d'ouverture, comme les autres campings du secteur. Une demande est en cours. Le gérant demande un engagement de la mairie pour la mise aux normes de l'assainissement.

Une réunion est prévue le 12 mars pour les projets du camping et le projet mairie d'allée/cimetière.

Les intervenants présents seront : l'UDAP / le CAUE / L'architecte / La CCPLL / Le PNR / Chill Lot / Mairie / Arkhidea

Le camping souhaite passer à la fibre : un vote est réalisé : la commune ne participera pas financièrement à cette dépense. (5 contre / 2 pour / 3 abstentions)

Tour de table :

Françoise Le Gallic : présente au conseil d'école de Tour de Faure, il est à noter que le système de chauffage est en bout de course.

Harrison Jolly : Présent au conseil des enfants.

Caroline Rivière : Contente du mandat

Marie Hélène Flaujac : il y a des problèmes sur plusieurs tuiles de la toiture de la salle culturelle

Dorothée Poirier : Néant

Henri Faure : Néant

Zoé Fau : Que faut-il préparer pour l'évènement de dimanche ? => rien de particulier

Jean-Pierre Moles : Néant

Pascal Grouwet : La signalétique a été installée

Gérard Degletagne : Le bureau structure de la FDEL doit donner sa réponse avant le 15/3 pour les panneaux solaires de l'épicerie. Content des 2 mandats en tant que Maire.

Fin de la séance à 22h15

Gérard DEGLETAGNE
Président de séance

Pascal GROUWET
Secrétaire de séance